

Programme du PLR veveysan (Campagne 2016).

Thèmes :

1. Politique
2. Société
3. Avenir de Vevey
4. Finances publiques
5. Economie
6. Population, mobilité, urbanisme, logement, voirie
7. Architecture
8. Formation - emplois
9. Sports et jeunesse
10. Culture
11. Sécurité
12. Ecologie
13. Fusion des communes

1. Politique

Le mot **politique** vient du grec et a trait à la « polis » ou la cité. Aujourd'hui ce mot renvoie plutôt à une dynamique du « vivre ensemble », qui s'oppose au privé. Le contrat social (Rousseau) fait clairement cette distinction en invitant le citoyen libre et souverain à concéder une partie de sa liberté et de souveraineté. Ces dernières sont toujours sujettes à modification en fonction des règles démocratiques, ou plus généralement par le vote. Le peuple ne cesse jamais d'être souverain. Dès lors, le mot **le** politique renvoie généralement au gouvernement ou à l'Etat.

La politique concerne par contre l'action d'un élu, d'un ministre, d'un chef d'Etat, d'un parti ou d'un citoyen signant une pétition. La politique se distingue ainsi du faire (au sens de fabriquer un objet et donc de la manufacture, de la production, des règles économiques au sens le plus large). Il s'agit bien d'une action construite autour d'idées, du discours et de la délibération. Elle se déroule au Conseil communal (CC), ou dans la rue. Elle conduit à des décisions au niveau législatif qui ont force de lois.

L'Etat : pour qu'une organisation politique puisse être reconnue comme un état, on retient généralement trois critères : une population, un territoire et un gouvernement. Le cadre formel qui permet à l'Etat d'exercer son autorité est la Constitution, qui définit l'Etat de droit, c'est-à-dire dont la légitimité est constituée par des règles formelles démocratiquement

votées et que l'Etat s'applique à lui-même. Le gouvernement désigne le groupe de ministres qui exerce pour le compte du chef de l'Etat le pouvoir exécutif. Pour une commune vaudoise le gouvernement est constitué du syndic et des municipaux. Il exerce la gouvernance à savoir la gestion des intérêts publics, et de façon plus large ceux de la société civile

La diversité des idées pour gouverner les citoyens engendre la diversité des partis, lesquels fondent leurs positions sur des valeurs qui leur sont spécifiques, mais en principe toutes issues des droits de l'homme (Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris). Ainsi cette année, le PLR Suisse a retenu les valeurs de Liberté, Cohésion, Innovation. Le choix précédent était Liberté Responsabilité, Solidarité.

Les partis se divisent en général entre la gauche et la droite. Le PLR se situe à droite. Le programme du PLR récemment édité donne les directions politiques qu'il entend suivre.

Ces directions s'incarnent pour notre ville dans des actions ou des prises de positions concrètes. Le présent programme a pour ambition de les nommer.

Il est important de rappeler à ce propos que le PLR représente entre un quart et un tiers des de l'électorat veveysan, et qu'aujourd'hui, un seul municipal PLR à la Municipalité n'est pas équitable. C'est pourquoi le PLR se sent légitime à revendiquer deux sièges à la municipalité.

Sources : Fondements de science politique Th.Balzacq et coll éd. : de boeck, 2014.

Du contrat social, JJ Rousseau, 1726

2. Société.

Le terme société (du mot latin socius : associé, uni, allié) se caractérise par le « vivre ensemble ». Dans une terminologie plus marxiste le social peut se dire comme « la lutte permanente des membres de la société pour gagner le respect et l'estime de leur partenaire » (Axel Honneth : *Ce que social veut dire* Edition Gallimard 2013). Le terme concerne toutes les générations, et dans cette lutte on peut trouver les conflits intergénérationnels, les conflits de travail , les conflits religieux ou éthiques, l'écologie, le respect des minorités, la problématique des inégalités, etc.

Quelle société voulons-nous pour Vevey ?

3. Avenir de Vevey

Vevey est une ville souriante où les gens aiment à venir. Par ses voies d'accès (route, rail et bateau, elle est à portée de main du monde. Les éléments incontournables sont son marché, ses monuments, ses églises, sa vieille ville, ses musées, son quai, le lac et le paysage que l'on peut admirer, ses animations mais aussi le sentiment de sécurité, même si ce dernier tend à s'affaiblir.

Les faiblesses de la ville gravitent principalement autour de la circulation, en particulier pour les cars (vecteurs du tourisme), des heures d'ouverture des magasins, du taux d'imposition fiscale, d'un taux d'endettement très important, d'un problème de voirie mal réglé avec des amoncellements d'ordures et d'objets encombrants et de routes insuffisamment entretenues.

L'avenir de Vevey se jouera sur la capacité de ses Autorités à changer les points négatifs précités. Les futures Autorités devront absolument casser l'enchaînement : plus d'engagements publics, plus d'investissements, plus de dépense de fonctionnement, plus de personnel administratif, plus de déséquilibre budgétaire, plus de dettes, plus d'impôts. Cela fait fuir tout investisseur et tout esprit dynamique qui voudrait se développer à Vevey. Cet avenir est très important pour notre parti et nous appartient, c'est une question éminemment **politique**.

4. Finances publiques:

Programme PLR (PPLR) : des finances saines sont un gage de cohésion. Le développement du Canton et sa stabilité économique en dépendent. Il faut rester prudent pour que les dettes d'aujourd'hui ne deviennent pas les impôts de demain. Ne pas avoir de dettes à rembourser permet à notre canton d'investir et de rester attractif.(...)

Les finances communales de Vevey :

Équilibre budgétaire : le règlement sur les finances communales indique clairement qu'il faut rechercher l'équilibre budgétaire. Or les budgets de la présente législature ont tous été déficitaires.

Comment retrouver un équilibre budgétaire ? Dans la comptabilité communale, les charges par nature sur lesquelles nous pouvons agir sont :

- Autorités (municipalité et CC) et personnel
- services, marchandises
- aides et subventions.

Ces trois domaines sont directement liés aux prestations que la Ville entend fournir. Par voie de conséquence, si l'on veut retrouver un équilibre budgétaire, une réflexion approfondie quant aux prestations fournies doit être menée en cherchant à les diminuer et/ou à les étaler dans le temps. En effet vouloir tout faire tout de suite conduit non seulement à des investissements importants mais aussi à une augmentation des ressources humaines.

Le CC de Vevey comporte 100 membres pour une ville de moins de 20'000 habitants. Ce nombre semble justifié par le grand nombre de commission dont est dotée la Commune de Vevey, mais ceci a un coût. Le passage d'une municipalité de 5 à 7 a par ailleurs été récemment refusé par le CC.

Compression du personnel : nous nous engageons à mener cette réflexion sans diminution de personnel mais également sans l'augmenter, en comptant sur les départs naturels. Mais

pour se faire, nous nous emploierons à ce que la Commune diminue les prestations non prioritaires pour son fonctionnement.

Un exemple : le poste du délégué à la communication s'est libéré. Est-il absolument nécessaire de le renouveler ? Nous proposons de ne pas le repourvoir.

Elaboration du budget : nous voulons rendre contraignante la règle que **toute proposition visant à une augmentation des dépenses corresponde une contre-proposition visant à réduire les dépenses (PPLR).**

Un plan financier : le « grand équilibre » signifie que les revenus couvrent non seulement l'ensemble des charges courantes mais également les amortissements qui ne sont pas monétaires. La contrepartie représente ce qui reste dans la caisse, toute dépense payée, c'est-à-dire l'autofinancement.

Il permet de financer les investissements en évitant d'augmenter la dette. Sur la base de divers indicateurs il est possible de prévoir l'évolution de certaines dépenses liées à la facture sociale et à la péréquation cantonale, soit les deux plus importantes sources de dépenses fixes d'une commune d'une part, et, d'autre part, d'envisager les augmentations des revenus liés aux impôts, par exemple par le suivi des impôts facturés.

Le plan financier a pour but de projeter dans l'avenir le montant des investissements en fonction de l'autofinancement que le budget dégage.

Nous nous engageons à introduire un tel plan financier avec l'aide de toutes les forces politiques responsables.

Le suivi budgétaire : toute entreprise suit, en cours d'année, sa situation financière par rapport au budget. En particulier, elle sait quel est le montant des factures envoyées, déjà honorées ou à honorer de même qu'elle connaît le montant des factures qu'elle doit payer ou va devoir payer.

Le compte de fonctionnement peut donc être suivi de mois en mois ou de trimestre en trimestre. Pour Vevey, ce suivi n'est actuellement pas possible car nous ne possédons que quelques indicateurs de suivi comme, par exemple, la masse salariale. L'instrument de saisie existe, il n'est pas utilisé ou pas compris par les services.

Nous nous engageons à moderniser cet aspect de comptabilité, l'objectif étant de piloter les finances communales au plus près du budget et éviter toute surprise de dépassement et donc de demandes de crédits complémentaires par des tableaux de bord trimestriels.

Dette et plafond d'endettement : la dette actuelle de la commune se monte à CHF 190 mio. Cette dette se divise en deux. D'une part, en dette productive (par exemple CHF 20 mio pour les Tours de Gilamont ou divers travaux d'entretien des immeubles de la ville rapportant des loyers) et, d'autre part, en dette non productive (par exemple travaux d'entretien des routes, des bâtiments administratifs, des écoles) . Le rapport entre ces deux composantes est

important et aujourd'hui favorable à Vevey puisque nous couvrons largement les intérêts de la dette non productive par les revenus que nous obtenons de la part productive de notre dette. Par exemple, nous obtenons une rentabilité de 4% pour les Tours de Gilamont. Une nuance doit cependant être apportée : contrairement à toutes les PPE, la Ville ne prévoit pas de fonds d'entretien pour ses immeubles et ne prévoit donc pas de réserve pour tous travaux, qu'ils soient urgents ou simplement d'entretien. Le bénéfice qu'elle tire de ces immeubles est donc en partie artificiel.

Cette situation, apparemment favorable, tient donc à deux conditions : le rapport entre dette productive et dette non productive et un rendement supérieur à des taux d'intérêt bas (nous empruntons actuellement à moins de 1%).

Comment vont évoluer ces deux facteurs ? Une augmentation du plafond d'endettement pour la Ville de Vevey vient d'être acceptée par les autorités cantonales, ceci principalement pour permettre la construction du collège de Gilamont. Le montant de ce plafond d'endettement est augmenté de CHF 200 à 275 mio. Au moment où nous aurons construit le collège, le rapport entre la dette productive et la dette non productive va ainsi diminuer, ce qui signifie que nous risquons de ne plus pouvoir couvrir les intérêts de la dette non productive par les intérêts de la dette productive. Par ailleurs, le risque d'une augmentation des taux d'intérêts existe.

Nous nous engageons à veiller à ce que l'autofinancement soit toujours suffisant pour payer les investissements, notamment en modérant le plus possible l'augmentation de la dette, surtout non productive, principalement en étalant dans le temps les investissements. UN plan financier est donc indispensable (voir ci-dessus). De plus, nous prôtons le partenariat public-privé en vue de freiner les investissements de la commune et de diminuer le recours à l'emprunt.

Taux d'imposition :

PPLR : Nous voulons éviter toute augmentation de l'imposition des personnes physiques et morales et limiter la pression fiscale sur elles, faire participer tous les citoyens même modestement, à l'effort de l'impôt et veiller à ce qu'il reste le plus bas possible, défendre le quotient familial au niveau cantonal pour ne pas pénaliser les familles.

Nous ne voulons pas concentrer l'impôt sur les mêmes personnes, ponctionner toujours les personnes physiques, notamment les classes moyennes et les entreprises, cautionner une « chasse aux riches », cautionner l'endettement endémique des municipalités aux majorités de gauche.

Le coefficient d'impôt de Vevey est fixé à 73 % de l'impôt cantonal, soit un des taux d'imposition le plus élevé du district (Montreux est à 65% !). Malgré la présence d'une importante entreprise internationale en partie sur le sol veveysan, Vevey se classe parmi les communes urbaines au taux d'imposition le plus élevé.

Nous nous engageons à ne pas augmenter le coefficient d'impôts à défaut de pouvoir le diminuer et à agir surtout par une approche « moins d'Etat », en diminuant les prestations tout azimut qu'offre la Ville (voir ci-dessus sous équilibre budgétaire).

RIE (révision de l'impôt des entreprises) III :

PPLR : les pressions internationales incitent la Suisse et les cantons à réviser leur politique fiscale. Les entreprises ordinaires verront leur charge fiscale diminuer, tandis que les entreprises à statut spécial connaîtront une hausse effective. Il est question de baisser le taux de l'impôt sur le bénéfice à 13,79% et nous voulons alléger les conséquences de cette réforme pour les communes, renforcer l'attractivité du Canton de Vaud pour tous les types d'entreprises (multinationales, PME, etc.), accepter les mesures de soutien aux familles, éviter de menacer cette importante réforme en cautionnant un éventuel référendum.

Pour Vevey, RIE III est important puisque cela représenterait une perte de rentrée fiscale d'environ CHF 3 mio (chiffre très provisoire et donné sous toute réserve). Certes, des compensations du Canton seront octroyées aux communes pour un montant global de CHF 25 mio, mais cette compensation n'empêchera pas une diminution des revenus fiscaux de la ville et donc un déséquilibre budgétaire.

RIE III reste nécessaire pour assurer notre compétitivité, tout particulièrement à Vevey. Un député veveysan a soutenu l'extrême gauche dans ce débat, qui a lancé un référendum. Cette incohérence est dramatique. Rappelons à ce propos que la décroissance prônée par l'extrême gauche, et soutenue par une grande partie de la gauche veveysanne durant l'été 2015 lors de l'élection complémentaire, est synonyme de récession, de l'avis du président du Conseil d'Etat qui s'est exprimé à ce propos lors de l'inauguration de l'OSEO le 10 octobre 2015 à Vevey. Or, récession rime avec diminution du chiffre d'affaires, perte de compétitivité, perte d'emplois, augmentation du chômage et diminution des prestations sociales.

Nous nous engageons à soutenir la position du gouvernement et d'une large majorité du Grand Conseil. Il en va de l'avenir de Vevey.

5. Economie.

Préserver le tissu industriel et les emplois à Vevey :

PPLR : la prospérité dépend de deux facteurs. Premièrement, une économie dynamique bénéficiant de conditions favorables à son développement et à la création d'emplois.

Deuxièmement de finances publiques saines permettant à l'Etat d'investir durablement.

Les conditions cadre pour l'exercice du commerce : le tissu économique de la Ville de Vevey est composé de nombreuses entreprises de petite ou moyenne importance. Le revenu sur les personnes morales représente une composante importante (x%) des rentrées fiscales de la Ville. Nous avons la chance de bénéficier à Vevey de l'existence de deux associations : la Société industrielle et commerciale de Vevey (SIC) et l'Association des commerçants de Vevey

(ACV). Ces deux associations rencontrent ensemble régulièrement la Municipalité et se battent pour des conditions cadres acceptables. Ces conditions concernent la mobilité comme le transport individuel motorisé (TIM), en lien avec le Plan de mobilité urbaine (PMU), les places de parcs (horaires des parkings, macarons principalement), les heures d'ouverture des magasins, l'attrait de la ville, les animations et la sécurité en ville de Vevey.

La prolongation des heures d'ouverture : Vevey est entouré de communes qui ont accepté d'augmenter les heures d'ouverture des magasins jusqu'à 19h du lundi au vendredi et jusqu'à 18h le samedi (parfois plus tard le vendredi). Montreux bénéficie d'un statut particulier en tant que ville touristique. La volonté d'augmenter les heures d'ouvertures à Vevey a été clairement formulée par une majorité de commerçants, sans augmentation du nombre d'heures de travail, en dehors de toute convention collective de travail (CCT) trop lourde à appliquer et favorisant surtout l'augmentation de fonctionnaires chargés de la mise en application de la CCT. Nous savons que le chiffre d'affaires des grandes surfaces veveysanes a diminué de 5 à 10 % ces derniers six mois. Cela signifie que les emplois diminueront d'autant. La compétence pour modifier les heures d'ouverture des magasins est municipale. En refusant de s'aligner sur la position des communes avoisinante, la position d'une majorité de la Municipalité est incompréhensible, souhaite-t-elle tuer l'économie ?

Nous nous engageons à augmenter les heures d'ouverture des magasins sans augmenter le temps de travail du personnel des grandes surfaces, seule manière de garder les chalands à Vevey

Remarque : les autres points concernant les conditions cadres sont traités plus loin

Tourisme :

PPLR : dans ce domaine crucial pour notre image et notre économie, il faut désormais faire preuve de plus d'imagination et rattraper le retard. Des réflexions régionales et des investissements sont nécessaires pour mettre en valeur notre patrimoine, nos produits et nos paysages.

Le tourisme est décisif pour Vevey, en particulier pour les hôtels, les restaurants, les magasins. Les manifestations organisées à Vevey sont, à cet égard, décisives dans la mesure où elles drainent des clients à Vevey (voir ci-dessous sous *culture*). Montreux Vevey Tourisme (MVT), dont le budget est alimenté en partie par les subventions communales (CHF.../habitant), a décidé d'entreprendre une démarche importante sous le nom d' *Enjoy Vevey* dont le budget se monte à quelque CHF 500'000.00. Il s'agit de promouvoir encore mieux la notion de Vevey ville d'Image, véhiculée par la Fondation Vevey Ville d'Image et par les musées veveysans, de moderniser l'accueil des touristes à la veille de l'ouverture du Musée Nestlé et du Chaplin's world à Corsier. Ceci se fera via l'office du Tourisme, les partenaires naturels que sont les magasins, les hôtels et les restaurants, l'augmentation du nombre de places de parc pour les cars et la signalétique. L'enjeu : retenir les touristes à Vevey en leur faisant découvrir une ville attractive.

Nous engageons à soutenir les objectifs définis par le projet *Enjoy Vevey*, en particulier dans la perspective de l'ouverture du Nest (Musée Nestlé à la Chaussée de la Guinguette) qui prévoit de recevoir jusqu'à 300'000 visiteurs par année ainsi que du Musée Chaplin situé au Manoir de Ban.

6. Population, mobilité, urbanisme, logement, voirie

PPLR : sur l'arc lémanique, la population est en constante augmentation. Cette croissance génère de nombreux défis : gestion du territoire, préservation de l'environnement. Dans le domaine de la mobilité, les trains sont bondés et les embouteillages sont désormais autant de rituels aux heures de grande affluence. Nous ne voulons pas opposer, par principe, la route et le rail ainsi que les transports individuels aux transports publics, et ainsi discriminer les conducteurs de transports individuels motorisés (TIM).

Vevey est une ville de 239 hectares et les surfaces non construites deviennent portion congrue. Citons la Cour aux marchandises (objet d'un PPA) et les Toveyres (au nord du stand de tir de Gilamont). La population totale de résidence au 30 septembre 2015 est de 19'710 habitants. Cette population a augmenté de 225 personnes depuis le 31.12.2014.

Mobilité : Vevey possède une gare CFF (Sion-Lausanne, Chexbres) et MVR (Blonay, Les Pléïades). L'idée a été souvent débattue de faire de cette gare un centre Parc & Ride (P+R). Lors de la campagne de 2011, le PLR veveysan a défendu l'idée d'un parking au sud de la gare, plus facile à construire.

Suggestion de JD : reprendre le projet de construction d'un parking sous la place du marché, même si rien ne sera fait avant 2020.

Actuellement, un vaste projet est en cours pour construire un parking ainsi qu'un bâtiment derrière la gare. A cela s'ajoute le projet de construire un parking Entre Deux-Villes.

Nous nous engageons à soutenir les efforts en faveur de la création de nouveaux parkings, en regrettant le retard pris dans ces importants projets; il est important de maintenir la possibilité de conducteurs de TIM dans une perspective de soutien aux commerçants.

Un agrandissement du port de plaisance représente une formidable mise en valeur du quartier est de Vevey. Ceci s'inscrit dans une politique général d'ouverture de Vevey sur le lac en favorisant l'accès.

Au vu des futurs investissements de la ville en faveur du Collège, nous pensons que l'introduction de la deuxième phase du plan de mobilité peut attendre sous réserve de l'aménagement du quai qui ne fait pas, à proprement parler, partie de la deuxième phase du PMU (investissement de moins de CHF 100'000.00) et des places de parc pour les cars (Rue du Torrent et route des deux Gares et av. Reller). Nous voulons être cohérent avec l'idée du « pas tout, tout de suite »

Route cantonal (RC) 740 :

La RC 740 traverse toute la ville depuis La Tour-de-Peilz jusqu'à Corseaux-Plage. La circulation est difficile et les feux des différents carrefours sont obsolètes, voire dangereux. De nouvelles technologies sont apparues permettant une meilleure gestion de la fluidité du trafic rendant nécessaire le remplacement de ces feux dans une première étape. Les feux actuels ont plus de 15 ans et il est urgent de les remplacer.

Nous nous engageons à à favoriser la fluidité du trafic et éviter les bouchons générateurs de pollution.

Urbanisme :

- La Veyre :

En 2005, la Ville a acheté, sur le terrain de la Veyre, une surface de 2102 m² qui se situe sur la commune de St-Légier. La Municipalité de St-Légier souhaite développer ce terrain en zone industriel principalement. La Municipalité de Vevey a insisté pour y mettre également des logements, en particulier protégés (au minimum 20% des surfaces à construire). Il s'agit d'une fausse bonne idée, dans la mesure où ni les familles, ni les personnes âgées, ni les étudiants ne souhaiteront habiter dans cette région sans vue, entre une route cantonale et une autoroute, sans transports publics et loin des écoles. Par contre, la création d'une zone industrielle permettra de garder les entreprises de la région qui souhaitent s'agrandir, de développer de l'artisanat et de peut-être créer à nouveau un pôle de développement et d'innovation à l'image du Y-PARC–Swiss Technopole d'Yverdon en remplacement de Swissmedia pour, en finalité, conserver des emplois sur la Riviera.

Nous nous engageons pour ce projet de longue haleine en soutenant les efforts de la Municipalité de St-Légier. Nous sommes réticents à une zone d'habitation décentrée et sans connexion avec Vevey ou St-Légier.

- **Nous nous engageons** en faveur du PPA de la Cour aux marchandises, dernière possibilité pour Vevey de se développer.

Mais aussi pour une réflexion approfondie à propos du centre horticole sis au Major Davel. Il en va de même pour les Toveyres.

Logement :

PPLR : la pénurie de logement est une réalité. L'augmentation naturelle de la population, l'immigration et la multiplication des familles monoparentales génèrent une demande croissante de logements.

A Vevey, il existe deux régimes de soutien à l'habitation : les logements subventionnés et l'Aide individuelle au Logement (AIL): le premier prévoit une aide dégressive sur 15 ans payée par le Canton et la commune. Il existe 370 logements de ce type dont une grande partie est prise en charge par des Coopératives du logement. Compte tenu de leur année de

construction la plus grande partie de ces logements ne bénéficient plus de contributions cantonales et communales sauf celui de l'av Reller et du Petit Clos. Néanmoins tous ces immeubles continuent d'être soumis au contrôle du DASF (Département des affaires sociales et familiales de Vevey). Le deuxième est celui de l'aide linéaire, qui prévoit une aide linéaire sur 15 ans qui peut se monter jusqu'à 30% du loyer sans les charges, avec les mêmes contrôles d'occupation et de revenus. En tout, 71 logements sont soumis actuellement.

Au 31.12.2014, on comptait donc en tout 441 logements bénéficiant d'une aide.

La solution consistant à s'adresser à des coopératives de logement semble une voie utile et bien contrôlée qui permet de proposer des logements aux « **personnes qui en ont réellement besoin** ». Il ne s'agit pas de « **cautionner une offre de logements subventionnés qui dépasse la demande** » ou qui rebute tout investisseur ou tout promoteur prêt à faire œuvre utile. La commune n'a pas pour vocation de se transformer en promoteur ou de fausser la concurrence en créant, comme à Lausanne, sa propre société de promotion de logements.

Source :DASF et rapport de gestion de la Municipalité au CC 2014

Nous nous engageons à promouvoir une politique du logement équilibrée et proportionnée avec les communes avoisinantes. Nous pensons en effet que l'élargissement d'une politique du logement pour les défavorisés n'est correcte que dans le cadre d'un partage de cette tâche avec les autres villes du Canton et surtout de la région. A ce titre le plan partiel d'affectation (PPA) de la Cour aux marchandises semble équilibré en termes de logements subventionnés.

Densification : nous avons défendu la densification des habitations, en particulier en proposant la démolition de l'immeuble *Verger 10* pour y construire un bâtiment de rapport **avec** appartements subventionnés (une clé de répartition fait partie de toute nouvelle construction et est intégrée dans tout PPA). Le CC et sa majorité de gauche, n'en a pas voulu.

Voirie :

À la suite de l'introduction de la taxe aux sacs, une forme de désobéissance civique s'est installée à Vevey, qui a conduit le CC à créer une commission déchets. Parmi les mesures principales recommandées, notons la construction d'une déchetterie provisoire au nord des voies de chemin de fer, une amélioration des prestations au domicile des Veveysans, une réorganisation de certains écopoints, l'augmentation des ramassages de dépôts sauvages sur la voie publique. La Municipalité souhaite le non-remboursement de la taxe de base sur les déchets (taxe personnelle) de CHF 80/année pour équilibrer les dépenses liées à l'augmentation des prestations proposées en conformité avec la loi. Cette mesure n'est pas populaire mais elle correspond au principe du pollueur payeur principe clamé haut et fort par les milieux écologistes. Le débat aura lieu lors de la votation du CC sur le budget.

D'autres mesures seront introduites par la suite, comme la collecte des déchets compostables qui semble bien être un échec (principalement parce que le tri est insuffisant de même que la quantité de déchets recueillie).

Nous nous engageons pour une ville propre, digne de Vevey la Jolie, de ses habitants et de ses hôtes. En particulier il est important de faire avancer le projet d'une déchetterie définitive qui peut-être pourra être intercommunale (plusieurs discussions en cours).

7. Architecture

Nouveau collège,

Réhabilitation des bâtiments de la commune

Infrastructure : routes et chaussées

8. Formation - emplois

Suggestion de JD :

Développer le thème de l'accueil de jour à l'école et montrer que le PLR s'engage pour les crèches.

Faire des propositions pour encourager l'employabilité des personnes sans emploi afin de leur faire retrouver une autonomie financière. Voir partenariat éventuel avec les entreprises.

9. Sports

Installations sportives d'importance régionale : un rapport sur ce thème vient d'être déposé et sera discuté dans les dix conseils communaux. C'est à l'initiative du PLR Rivera que cette réflexion a été conduite sous la forme d'un postulat déposé devant les CC des dix communes du district.

Des réflexions importantes dans ce cadre nous attendent également à propos de la piscine Vevey-Corseaux Plage et à propos de la patinoire.

L'avenir des clubs sportifs est également au centre de nos préoccupations en tenant compte du fait que l'engagement de nouvelles forces semble très difficile, non seulement en termes de recrutement de sportifs mais de bénévoles.

10. Culture

Le mot culture désigne ce qui est différent de la nature, c'est-à-dire ce qui est de l'ordre de l'acquis et non de l'inné. Elle est ce tout complexe qui inclut connaissance, croyance, art, morale, lois, us et coutumes et tout autre capacité acquise par l'homme en tant qu'être social. En ce sens, la culture dépasse et transcende la vie d'un seul homme, elle est témoin de l'histoire, elle insère l'homme dans l'Histoire. Mais surtout la culture est la lutte contre la barbarie qui détruit l'œuvre.

Sources : Wikipedia (en français et en anglais), H.Arendt, Condition de l'homme moderne Calmann-Levy 1961, p 187 et suiv.

Depuis 2004, la culture à Vevey a été divisée en manifestations ponctuelles liées à des organisations privées par opposition à la culture institutionnelle se déroulant dans les trois musées veveysans et à la bibliothèque, sans que la frontière entre ces deux mondes soit hermétique. La ville soutient aussi la Fondation des Arts et Spectacles (Théâtre le Reflet) et a contribué, avec l'appui du CC, à l'autonomisation de la Fondation de Vevey Ville d'Image. Vevey est la ville qui, après Lausanne, consacre la part la plus importante de son budget à la culture, surtout si l'on tient compte de l'ensemble des prestations en nature que fournissent les services de la ville aux manifestations qui sont organisées, soit plus de 250 par année.

Dans le champ culturel, nous incluons les retransmissions des CC à la télévision, dont le prix approximatif est d'environ CHF 10'000.00 par séance.

Si tout un chacun s'accorde sur la nécessité de la culture, son financement pose problème. Il paraît nécessaire de trouver un équilibre avec les autres tâches et obligations régaliennes d'une commune dans le cadre d'un budget équilibré. En particulier il faut se rappeler que dans le domaine culturel, on peut toujours faire mieux mais on n'en a pas toujours les moyens, en surtout en termes de ressources humaines. Il s'agit donc de poser la limite mais également de rechercher des partenariats honnêtes qui ne chargent pas le bateau communal.

Nous nous engageons à soutenir l'effort culturel de la ville de Vevey mais sous condition d'un crédit-cadre qu'il conviendra de définir. Nous pensons qu'il faut renoncer aux retransmissions des séances du CC par la TV (CHF 10'000 par séance – à vérifier). Nous soutenons également l'introduction d'une comptabilité analytique qui devrait permettre d'y voir plus clair en termes de dépenses indirectes liées aux prestations que fournissent les services de la ville (principalement de type organisationnel ou de voirie).

11. Sécurité

La sécurité en ville fait partie des conditions cadres pour exercer une activité privée qu'elle soit professionnelle ou de loisirs, ou publique. C'est à l'Association Sécurité Riviera (ASR) que cette responsabilité échoit. Un braquage récent d'une bijouterie et les plaintes répétées des commerçants d'être souvent vandalisés ont fait ressurgir le débat sur les caméras de surveillance. Conçue comme un instrument de dissuasion et comme une aide à la police pour démasquer les responsables de déprédations ou de vol, une motion du PLR a été déposée au CC. On rappellera aussi les incivilités rencontrées à propos des déchets. Les caméras de surveillance permettraient-elles de mieux prouver qui est à l'origine de dépôts de sacs illicites ou d'objets encombrants sur la voie publique ?

Nous nous engageons pour la mise en place de caméras de surveillance dans différents endroits qui restent pour l'instant à définir, il en va de même du coût d'une telle installation.

12. Ecologie.

Débat sur la centrale de chauffe

13. Fusion des communes

Nous sommes prêts à en débattre avec tous nos voisins.